



GRIMPE TREMBLAY DEGAINÉ



CONTEST ESCALADE ADO/ADULTE

FEMMES et HOMMES

A partir de 16 ans

Gymnase Toussaint Louverture
(Près de la caserne des pompiers)
117 route des petits ponts
93 Tremblay en France
RER B gare Vert-Galant

DIMANCHE 7 février 2019

de 11H00 à 18H00



Cette compétition est également ouverte aux licenciés FFME répondants aux conditions du règlement.

Les inscriptions seront closes à 11H30.
Grimpe en tête exclusivement !

<http://www.grimpe-tremblay-degaine.fr/>

Il n'y aura pas de buvette, mais un moment convivial après les podiums (vers 17h).



GRIMPE TREMBLAY DEGAINÉ



REGLEMENT du CONTEST de Tremblay du 07/02/2015

1°) **La compétition s'adresse aux licenciés (hommes et femmes), de 16 ans et plus**, capables de grimper en tête et d'assurer en tête en toute sécurité.
Ils devront être munis de leur matériel (boudrier, descendeur et mousqueton)

2°) Dans le but de favoriser les échanges entre clubs, les participants sont regroupés par 2, de même niveau et si possible de clubs différents. Ils sont assureurs et grimpeurs à tour de rôle. **Ils ne sont pas obligés de grimper les mêmes voies.**

A l'inscription, il est demandé de préciser son niveau. Ceci pour constituer des cordées homogènes.
Précision : le niveau, c'est toujours « enchaîné à vue ».

Niveau 1: de 4a à 5b

Niveau 2: de 5c à 6a

Niveau 3: de 6b à...

3°) Le participant choisit les voies qu'il grimpe, à son rythme jusqu'à l'heure annoncée de fin du contest. Chaque voie vaut 1000 points au départ. A la clôture du contest, chaque voie vaut 1000 points divisés par le nombre de grimpeur qui l'a enchaînée en tête.

Précisions : une voie est enchaînée quand elle a été gravie sans repos sur corde, sans l'aide d'une dégaine ou d'une prise de couleur différente de celle de la voie. Le départ est effectif quand les deux pieds ont quitté le sol. Il est obligatoire de mousquetonner toutes les dégaines.

Le score du compétiteur est l'addition de la valeur des voies qu'il a enchaînées en tête.

4°) Il sera publié un classement Femme et un classement Homme.

5°) En cas d'égalité, une épreuve « à vue » sera effectuée par les ex-æquo pour le classement définitif. Le classement se fait suivant la plus haute prise touchée, tenue ou valorisée sur une voie non répétée des ex-æquo.

6°) Le classement par club est établi de la façon suivante:

6 points pour un ou une 1°

5 points pour un ou une 2°

4 points pour un ou une 3°

3 points pour un ou une 4°

2 points pour un ou une 5°

Et 1 point pour tous les autres participant-es.

7°) Les inscriptions se feront sur place de 11H00 à 11h30.

8°) L'inscription à la compétition implique l'acceptation du règlement. L'organisateur est souverain en cas de litige. Le présent règlement sera affiché lors de la compétition.